

10 - Musée de la Résistance et de la Déportation - Restauration des collections - Programme 2011 - Demande de subvention

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Musée de la Résistance et de la Déportation entreprend une campagne de restauration de différentes pièces en tissu émanant du fonds Tillion. Ces pièces ont été préalablement présentées devant la Commission d'Acquisition Scientifique Interrégionale Bourgogne / Franche-Comté réunie à Dijon le 21 septembre 2010 et à la Commission Scientifique Interrégionale de Restauration Bourgogne / Franche-Comté réunie le 19 octobre 2010 à Besançon. Des avis favorables ont été émis concernant l'acquisition et la restauration de ces pièces de collection.

La campagne de restauration concerne 22 lettres clandestines sur tissu et un sac à double fond utilisé par Germaine Tillion à la prison de Fresnes en 1942.

Les toiles des lettres, fines et relativement usées sont légèrement poussiéreuses et sales avec des bords effilochés. Elles présentent des marques d'oxydation, des tâches, des dépôts ainsi que des traces de collages anciens. Certains morceaux sont lacunaires et présentent des plis dus à un mauvais stockage. Le sac à double fond est légèrement poussiéreux et sale avec des marques de pliures.

L'intervention préconisée consistera en un dépoussiérage, nettoyage et mise à plat des lettres clandestines, et conseils concernant le conditionnement.

Plan de financement :

Montant total de la dépense :	4 626,13 € TTC
Montant total de la dépense :	3 868,00 € HT
Participation estimative de la DRAC :	1 619,14 €
Prise en charge par la Ville :	3 006,98 € TTC

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ce programme de restauration,
- de solliciter les subventions de 1 619,14 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ces projets.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} avril 2011.